

RUAT Jacques, François, René

Etat civil :

Né le 7 juillet 1927 à Le Martinet (Gard).

Famille :

Fils de Maurice Urbain Pierre Ruat né à Sernhac (Gard) le 13 décembre 1889¹, Ingénieur ECP (Ingénieur des Mines) à la retraite (à la date de 1953)², et de Angèle Marie Roux³ (décédée à la date de 1953⁴). Marié le 5 août 1953 (à Carcassonne, Aude) à Marie-madeleine Sabarthes, pharmacienne⁵. Un enfant (à la date de 1962)⁶. Un fils Alain, né le 4 mars 1960 à Paris 13e^{7/8}.

Position :

Inspecteur Général retraité depuis le 5 avril 1992 (arrêté du ministère des Postes et Télécommunications n°153 du 5 mars 1992).⁹

Formation :

Fait ses études à Montpellier¹⁰. Baccalauréat Mathématiques élémentaires (série "C"), Certificat de mathématiques générales, certificat de physique générale¹¹. Maître d'internat au Lycée de Montpellier d'octobre 1948 à juillet 1951¹². Reçu au concours C.I.E.M. du 27 octobre 1953¹³. En 1954, suit le cours de C.I.E.M. L.S.G.D. 1^{ère} période 26 avril-3 juillet 1954 (20^{ème}/149), 2^{ème} période 5 juillet-10 novembre 1954 (6^{ème}/102)¹⁴. 1954 : nommé contrôleur des IEM direction des services des LSGD (arrêté n°30D du 16 mars 1954, prise d'effet 26 avril 1954)¹⁵. Stage au C.N.E.T. du 26 avril 1954 au 26 avril 1955¹⁶. Admis au concours du 21 janvier 1957 pour l'admission à l'emploi d'Inspecteur-élève avec le n°3¹⁷. En 1957, suit le cours d'inspecteur-élève branche Télécommunications spécialité L.S.G.D. (cours réduit à l'usage des ex-contrôleurs des installations mécaniques) session du 6 novembre 1957 au 18 février 1958 (5^{ème}/47)¹⁸. Subit avec succès l'examen du 22 septembre 1961 permettant aux fonctionnaires de bénéficier de facilités de préparation au concours d'admission à l'E.N.S.P.T.T. (libéré de ses obligations professionnelles du 24 novembre 1961 au 23 mars

¹ Extrait d'Etat-civil, dossier personnel, A.N., C.A.C., 970105/63.

² Fiche de demande d'un emploi de contrôleur C.I.E.M., dossier personnel, A.N., C.A.C., 970105/63.

³ Demande d'extrait de casier judiciaire, 21 septembre 1953; dossier personnel, A.N., C.A.C., 970105/63.

⁴ Fiche de demande d'un emploi de contrôleur C.I.E.M., dossier personnel, A.N., C.A.C., 970105/63.

⁵ Fiche familiale P.T.T., 12 octobre 1953, dossier personnel, A.N., C.A.C., 970105/63.

⁶ A.N., archives E.N.S.P.T.T., 950497 carton 6, promotion E.N.A. 1962 fiche renseignement.

⁷ Fiche familiale P.T.T., 12 octobre 1953, dossier personnel, A.N., C.A.C., 970105/63.

⁸ Archives E.N.S.P.T.T., A.N., C.A.C., 950497/1, dossier correspondance 1964.

⁹ Dossier personnel, A.N., C.A.C., 970105/63.

¹⁰ Feuille de demande d'emploi d'Inspecteur-élève, 13 décembre 1956, dossier personnel, A.N., C.A.C., 970105/63.

¹¹ A.N., archives E.N.S.P.T.T., 950497 carton 6, promotion E.N.A. 1962 fiche renseignement.

¹² Fiche de demande d'un emploi de contrôleur C.I.E.M., dossier personnel, A.N., C.A.C., 970105/63.

¹³ C.N.E.T., Notice de stage, 28 avril 1955, dossier personnel, A.N., C.A.C., 970105/63.

¹⁴ Feuilles de notation du cours, dossier personnel, A.N., C.A.C., 970105/63.

¹⁵ Notification de l'arrêté, 24 juin 1954, dossier personnel, A.N., C.A.C., 970105/63.

¹⁶ C.N.E.T., Notice de stage, 28 avril 1955, dossier personnel, A.N., C.A.C., 970105/63.

¹⁷ Avis d'admission au concours d'Inspecteur-élève, 21 janvier 1957, dossier personnel, A.N., C.A.C., 970105/63.

¹⁸ Fiche de notes du cours, s.d., dossier personnel, A.N., C.A.C., 970105/63.

1962)¹⁹. Admis au concours de l'E.N.S.P.T.T. avec le n°11²⁰. E.N.S.P.T.T. 1962 (1er septembre)-1965, 11è concours entrée²¹. 3è/16 promotion sortie cursus E.N.A., 2è/16 E.N.S.P.T.T., 3è/16 général²². En 1988 suit une formation à l'audit dans les organisations publiques du 7 au 8 juin 1988²³. En 1989 suit une formation au Marketing des services financiers du 8 au 9 novembre 1989²⁴.

Service militaire :

20 octobre 1951 au 15 octobre 1952. Lieutenant de réserve²⁵. Ecole des Officiers de Réserve (E.O.R.) le 30 octobre 1951²⁶, Caporal-chef le 1er mars 1952. Aspirant le 16 avril 1952. Sous-lieutenant le 16 octobre 1952²⁷. Nommé chef de section de 2è classe (capitaine) dans le corps spécial de la Poste aux Armées du temps de guerre (arrêté du ministre des armées du 24 février 1969, BOC/GPA du 31 mars 1969)²⁸.

Carrière :

-Grades successifs :

-Fonctions exercées :

-1954 :

26 avril 1954 : Entre dans l'administration le 26 avril 1954²⁹ : contrôleur IEM stagiaire du 26 avril 1954 au 26 août 1957 au C.N.E.T. à Issy les Moulineaux, Direction des Services d'Enseignement (arrêté n°30D du 16 mars 1954, à compter du 26 avril 1954)³⁰. Nommé CTIEM stagiaire à SRCT-Recherche (LSGD) le 11 novembre 1954 (arrêté n° 144D du 20 novembre 1954, à compter du 11 novembre 1954, installation le 26 novembre 1954³¹, arrêté n°A20 du 1er novembre 1954³²).

-1955 :

Contrôleur des Installations Electromécaniques (CTIEM) aux Lignes à Grande Distance (LGD) (arrêté A64D du 4 juillet 1955, à compter du 26 avril 1955).³³

¹⁹ Note du ministère des Postes et Télécommunications, direction du personnel à Jacques Ruat, 21 mars 1962, dossier personnel, A.N., C.A.C., 970105/63.

²⁰ Notification des résultats de l'examen d'admission à l'E.N.S.P.T.T. et convocation pour la rentrée, 26 juin 1962, dossier personnel, A.N., C.A.C., 970105/63.

²¹ A.N., archives E.N.S.P.T.T., 950497 carton 6, classement entrée E.N.S.P.T.T. 1962.

²² A.N., archives E.N.S.P.T.T., 950497 carton 6, classement final promotion 1962-1965.

²³ Fiche individuelle de formation, Postes et Télécommunications Inspection générale service du personnel, s.d., dossier personnel, A.N., C.A.C., 970105/63.

²⁴ Fiche individuelle de formation, Postes et Télécommunications Inspection générale service du personnel, s.d., dossier personnel, A.N., C.A.C., 970105/63.

²⁵ A.N., archives E.N.S.P.T.T., 950497 carton 6, promotion E.N.A. 1962 fiche renseignement.

²⁶ Etat des services (militaires), 10 décembre 1954, dossier personnel, A.N., C.A.C., 970105/63.

²⁷ Extrait des services militaires, 4 septembre 1953, dossier personnel, 970105/63.

²⁸ Lettre de service de l'administration centrale des Postes et Télécommunications, direction du personnel, Bureau C4, affaires militaire, 27 mai 1969, dossier personnel, A.N., C.A.C., 970105/63.

²⁹ Jacques Lemercier (dir.), Annuaire général des cadres Supérieurs du ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Espace, Paris, Fédération syndicaliste des travailleurs des P.T.T.-Force Ouvrière, 1988. [France Télécom]

³⁰ Feuille de personnel de J. Ruat, dossier personnel, A.N., C.A.C., 970105/63.

³¹ Ampliation de l'arrêté n°144D du 20 novembre 1954, dossier personnel, A.N., C.A.C., 970105/63.

³² Feuille de personnel de J. Ruat, dossier personnel, A.N., C.A.C., 970105/63.

³³ Feuille de personnel de J. Ruat, dossier personnel, A.N., C.A.C., 970105/63.

-1957 :

Inspecteur (I.N.E.) à LGD SRCT (arrêté du 13 août 1957 à compter du 26 août 1957³⁴) du 26 août 1957 au 1er septembre 1962 au C.N.E.T. à Issy les Moulineaux³⁵. Inspecteur à la Direction Supérieure des Enseignements (D.S.E.) (arrêté du 19 octobre 1957, à compter du 6 novembre 1957³⁶).

19 octobre 1957 : Muté à Paris Direction des services d'enseignement (DSE) Cours professionnel technique (36 rue Barrault) le 19 octobre 1957 (arrêté n°82C du 19 octobre 1957, prise d'effet 6 novembre 1957)³⁷.

-1958 :

Inspecteur à SRCT-R (arrêté n°9D du 12 mars 1958 à compter du 21 février 1958³⁸). Nommé Inspecteur et titularisé dans le grade le 26 août 1958 à SRCT Recherches (service des LGD) (arrêté n°270 du 7 novembre 1958, à compter du 26 août 1958).³⁹

A la sortie de l'E.N.S.P.T.T. nommé administrateur et affecté à la Direction Générale des Postes. Dès son arrivée il est placé à la tête de l'importante et délicate section chargée des affaires contentieuses et du traitement des réclamations.⁴⁰ INAD à LGD-SRCT-R (arrêté n°27D du 7 novembre 1958 à compter du 26 août 1958, effet pécuniaire 26 août 1958).⁴¹

-1962 :

Nommé le 1er septembre 1962 Inspecteur principal adjoint à l'E.N.S.P.T.T. (arrêté du 6 juillet 1962 à compter du 1er septembre 1962 (titularisation)⁴², date d'installation le 3 septembre 1962⁴³). Ce que Ruat note dans son curriculum vitae aux environs de 1982 comme "inspecteur principal adjoint SA" [i.e. "Sans affectation"].⁴⁴

1953 : au Centre National d'études des télécommunications. 1954 : nommé Contrôleur des I.E.M. SRCT (LSGD) le 26 avril 1954 et titularisé dans le grade le 26 avril 1955 (arrêté n°64D du 4 juillet 1955)⁴⁵.

-1965 :

1er octobre 1965 : Administrateur de 2ème classe⁴⁶ (décret n°58A bis du 21 septembre 1965⁴⁷), affecté à la direction générale des Postes à partir du 1er octobre 1965 (arrêté n°59A du 13 octobre 1965⁴⁸). Chargé du Bureau des affaires contentieuses et du traitement des

³⁴ Feuille de personnel de J. Ruat, dossier personnel, A.N., C.A.C., 970105/63.

³⁵ A.N., archives E.N.S.P.T.T., 950497 carton 6, promotion E.N.A. 1962 fiche renseignement.

³⁶ Feuille de personnel de J. Ruat, dossier personnel, A.N., C.A.C., 970105/63.

³⁷ Notification de l'arrêté, 19 octobre 1957, dossier personnel, A.N., C.A.C., 970105/63.

³⁸ Feuille de personnel de J. Ruat, dossier personnel, A.N., C.A.C., 970105/63.

³⁹ Notification de l'arrêté, 17 novembre 1958, dossier personnel, A.N., C.A.C., 970105/63.

⁴⁰ "Rapport au Premier Ministre", s.d. (1979), dossier personnel, A.N., C.A.C., 970105/63.

⁴¹ Feuille de personnel de J. Ruat, dossier personnel, A.N., C.A.C., 970105/63.

⁴² Avis de nomination, 11 août 1962, dossier personnel, A.N., C.A.C., 970105/63.

⁴³ Avis de nomination, 11 août 1962, dossier personnel, A.N., C.A.C., 970105/63.

⁴⁴ Curriculum vitae de J. Ruat, s.d. (1983), dossier personnel, A.N., C.A.C., 970105/63.

⁴⁵ Feuille de nomination, 4 juillet 1955, notifié le 18 juillet 1955, dossier personnel, A.N., C.A.C., 970105/63.

⁴⁶ "Notice concernant un candidat à l'emploi de sous-directeur au Secrétariat d'Etat aux Postes et Télécommunications", Direction du Personnel et des Affaires Sociales, s.d. (1979), dossier personnel, A.N., C.A.C., 970105/63.

⁴⁷ Ampliation de l'arrêté n°59A du 13 octobre 1965 et lettre dactylographiée du directeur du personnel à J. Ruat, 18 octobre 1965, dossier personnel, A.N., C.A.C., 970105/63.

⁴⁸ Ampliation des arrêtés n°58bis et 59A du 13 octobre 1965, dossier personnel, A.N., C.A.C., 970105/63.

réclamations (du 1er octobre 1965 au 1er juin 1967).⁴⁹ Chargé des questions de sécurité et d'organisation du travail dans les bureaux postaux. 1969 : chargé de la responsabilité du bureau chargé des études d'effectifs, de l'implantation des bureaux de Postes et de la gestion des établissements secondaires.⁵⁰

-1967 :

1er juin 1967 : Se voit confier la responsabilité du bureau chargé de la réglementation et de l'organisation des guichets postaux.⁵¹ Responsable de la réglementation et de l'organisation des guichets postaux (du 1er juin 1967 au 1er juillet 1969).⁵²

-1968 :

14 octobre : Administrateur de 2ème classe (arrêté du 5 septembre 1968, à compter du 14 octobre 1968).⁵³

-1969 :

1er juillet 1969 : Au Bureau chargé des études d'effectifs, de l'implantation des bureaux de poste et de la gestion des établissements secondaires (du 1er juillet 1969 1er juillet 1970).⁵⁴

-1970 :

1er juillet 1970 : Chargé de mission auprès du sous-directeur responsable du réseau de bureaux et de la distribution postale (du 1er juillet 1970 au 1er février 1972).⁵⁵

-1971 :

1er janvier 1971 : Administrateur de 1ère classe des Postes et Télécommunications⁵⁶ (arrêté n°2A du 14 février 1972)⁵⁷.

-1972 :

1er février 1972 : Chargé de l'organisation du travail dans les bureaux de poste, de leur équipement et de leur modernisation (automatisation, informatisation) (du 1er février 1972 au 1er janvier 1976). Gestion des crédits de bâtiments. Chargé parallèlement des problèmes relatifs à la sécurité.⁵⁸

-1975 :

1er décembre 1975 : Administrateur Hors Classe⁵⁹ (arrêté n°3965 du 2 décembre 1976, à compter du 1er décembre 1975, effet pécuniaire 1er décembre 1975⁶⁰, arrêté interministériel n°148A du 2 décembre 1976⁶¹).

⁴⁹ Curriculum vitae du 17 septembre 1979, dossier personnel, A.N., C.A.C., 970105/63.

⁵⁰ " Rapport au Premier Ministre ", s.d. (1979), dossier personnel, A.N., C.A.C., 970105/63.

⁵¹ " Rapport au Premier Ministre ", s.d. (1979), dossier personnel, A.N., C.A.C., 970105/63.

⁵² Curriculum vitae du 17 septembre 1979, dossier personnel, A.N., C.A.C., 970105/63.

⁵³ Notification de l'arrêté, 27 septembre 1968, dossier personnel, A.N., C.A.C., 970105/63.

⁵⁴ Curriculum vitae du 17 septembre 1979, dossier personnel, A.N., C.A.C., 970105/63.

⁵⁵ Curriculum vitae du 17 septembre 1979, dossier personnel, A.N., C.A.C., 970105/63.

⁵⁶ " Notice concernant un candidat à l'emploi de sous-directeur au Secrétariat d'Etat aux Postes et Télécommunications ", s.d. (1979), dossier personnel, A.N., C.A.C., 970105/63.

⁵⁷ Ampliation de l'arrêté n°2A du 14 février 1972, dossier personnel, A.N., C.A.C., 970105/63.

⁵⁸ Curriculum vitae du 17 septembre 1979, dossier personnel, A.N., C.A.C., 970105/63.

⁵⁹ " Notice concernant un candidat à l'emploi de sous-directeur au Secrétariat d'Etat aux Postes et Télécommunications ", s.d. (1979), dossier personnel, A.N., C.A.C., 970105/63.

⁶⁰ Ampliation de l'arrêté n°3965, 9 février 1977, dossier personnel, A.N., C.A.C., 970105/63.

-1976 :

1er janvier 1976 : Mobilité du 1er janvier 1976 au 31 décembre 1977⁶² à la Direction des Postes de Paris en qualité d'adjoint au Directeur régional (arrêté n°70A du 19 mai 1976 et n°1043 du 5 mars 1976⁶³, *J.O.* du 18 mars 1976 p. N.C. 1489⁶⁴). A la Direction des Postes de Paris : Dans le cadre de l'obligation de mobilité, affecté au Cabinet du directeur régional et responsable de la mise en service et du fonctionnement des centres de tri automatiques (du 1er janvier 1976 au 1er janvier 1978).⁶⁵

-1978 :

1er janvier 1978 : Après sa mobilité, réintégré à l'administration centrale, Direction générale des Postes (arrêté n°2A du 9 janvier 1978, à compter du 1er janvier 1978).⁶⁶ Chargé de la sous-direction A de la Direction des Services Postaux. Dans les attributions de cette sous-direction, entrent les études économiques et financières, la préparation et le suivi de l'exécution du budget, l'organisation des bureaux, les études d'automatisation et d'informatisation, les affaires générales, les timbres poste, la philatélie et la sécurité.⁶⁷

Janvier 1978 : chargé de la sous direction des affaires générales à la direction des services postaux. Chargé de la sous-direction C de la Direction des services postaux. Dans les attributions de cette sous-direction entrent les affaires générales de la Direction, l'organisation et le fonctionnement des guichets et des services arrière, les études d'informatisation et d'automatisation, la sécurité et les affaires relatives aux timbres poste et à la philatélie (du 3 novembre 1978 au 3 septembre 1979).⁶⁸

-1979 :

15 novembre 1979 : sous-directeur (sous-direction C-affaires générales, bureaux de postes, sécurité) à la Direction des Services Postaux. 1979 15 novembre : nommé sous-directeur à l'administration centrale du Secrétariat d'Etat aux Postes et Télécommunications, direction générale des Postes (arrêté interministériel n°243A du 15 novembre 1979, prise d'effet à compter du 15 novembre 1979)⁶⁹.

3 septembre 1979 : Depuis le 3 septembre 1979 : Chargé de la Sous-direction C de la direction des services postaux. Cette sous-direction comprend depuis cette date trois départements : -le département bureaux de poste dont les attributions portent sur la politique d'implantation des bureaux, les programmes de bâtiments, l'organisation intérieure, l'équipement des bureaux et la réglementation. -le département distribution dont relèvent les études générales et économiques ainsi que l'organisation et le fonctionnement de ce secteur d'activité. -le département sécurité chargé de définir la politique générale dans le domaine de la sécurité des personnes, des fonds, des envois et des opérations de guichet.⁷⁰ La

⁶¹ Ampliation de l'arrêté interministériel, dossier personnel, A.N., C.A.C., 970105/63.

⁶² " Rapport au Premier Ministre ", s.d. (1979), dossier personnel, A.N., C.A.C., 970105/63.

⁶³ Ampliation de l'arrêté n°70A du 19 mai 1976 et extrait de l'arrêté n°1043 du 5 mars 1976, pour ampliation, 22 avril 1976, dossier personnel, A.N., C.A.C., 970105/63.

⁶⁴ Photocopie de la publication au *J.O.*, dossier personnel, A.N., C.A.C., 970105/63.

⁶⁵ Curriculum vitae du 17 septembre 1979, dossier personnel, A.N., C.A.C., 970105/63.

⁶⁶ Ampliation de l'arrêté n°2A du 9 janvier 1978, dossier personnel, A.N., C.A.C., 970105/63.

⁶⁷ Curriculum vitae du 17 septembre 1979, dossier personnel, A.N., C.A.C., 970105/63.

⁶⁸ Curriculum vitae du 17 septembre 1979, dossier personnel, A.N., C.A.C., 970105/63.

⁶⁹ Ampliation de l'arrêté interministériel n°243A du 15 novembre 1979, *J.O.* du 18 novembre 1979, p. 9379, dossier personnel, A.N., C.A.C., 970105/63.

⁷⁰ Curriculum vitae du 17 septembre 1979, dossier personnel, A.N., C.A.C., 970105/63.

dénomination de cette sous-direction à la date de juin 1981 est “ Sous-direction C, Bureaux de Poste-Sécurité).⁷¹

-1981 :

Chargé de la sous-direction F de la direction de la production dans les attributions de laquelle entrent la politique immobilière et l’implantation du réseau des bureaux de poste, la détermination des besoins en personnel, l’organisation, le fonctionnement et la modernisation du réseau de contact, notamment par le développement de l’utilisation de l’informatique (bureautique).⁷²

14 novembre 1981 : En tant que Sous-directeur à la Direction des Services Postaux désigné comme responsable du groupe n°3 “ Développement du Réseau postal ” mis en place dans le cadre de la charte de gestion à moyen terme des P.T.T. demandée par le Premier Ministre au ministre des P.T.T. le 1er août 1981 (Ce groupe sera chargé d’examiner les conditions et les modalités de développement du réseau des guichets postaux. Il devra notamment définir un plan de création d’établissements nouveaux et de modernisation de l’équipement du réseau (introduction de matériels modernes avec le recours à l’informatique et à la bureautique. Participeront à ces travaux des représentants de la Direction des Services Postaux, de la Direction de l’Action Commerciale et du Service du Budget, de la Planification et de la Comptabilité).⁷³

-1983 :

Sous-directeur (sous-direction F-bureaux de poste) à la direction de la production.

19 août 1983 : nommé directeur adjoint à l’administration centrale du ministère des P.T.T. direction générale des Postes (arrêté interministériel (du Premier ministre et du ministre délégué auprès du ministre de l’Industrie et de la Recherche, chargé des P.T.T.) n°55A/83 du 19 août 1983 (*J.O.* du 21 août 1983 p. 7714 N. C.), arrêté n°2528 du ministère des P.T.T. du 19 août 1983, prise d’effet à compter du 19 août 1983).⁷⁴ Présenté à ce poste en même temps que Lormand par le Directeur Général des Postes J. Daucet.⁷⁵

-1984 :

24 janvier 1984 : Participe à une réunion commune entre le Cabinet du ministre des PTT, la Direction Générale des Postes (DGP) et le Service Information Communication des Postes (SIC) à laquelle assistent entre autres Zuber, Dupeyron, Michaudet, Daucet, Viet. (1-Plan de communication de la Poste. 2-Micro informatique à la Poste.). Daucet annonce la création à la DGP sous la responsabilité de C. Viet d’une Mission Communication chargé notamment des relations avec le SIC et avec les Services Extérieurs.⁷⁶

-1985 :

Adjoint au directeur de la promotion.

⁷¹ P.T.T., Répertoire téléphonique de l’Administration Centrale, Edition de juin 1981, p. DGP 25. [CHP]

⁷² Curriculum vitae du 11 juillet 1984, dossier personnel, A.N., C.A.C., 970105/63.

⁷³ Lettre de Alain Hespel à M. Zuber sur la charte de gestion à moyen terme, 14 novembre 1981, archives de la Poste, archives Capelle, A.N., C.A.C., 980486/9.

⁷⁴ Copie de l’arrêté du ministère des P.T.T., 19 août 1983 et ampliation de l’arrêté n°55A/83, dossier personnel, 970105/63.

⁷⁵ Note de J. Daucet à B. Zuber, 29 mai 1983, archives de la Poste, archives Zuber, A.N., C.A.C., 19850604/3 (F90 bis 6965).

⁷⁶ Compte rendu de la réunion du 24 janvier 1984, archives de la Poste, archives Zuber, A.N., C.A.C., 19850604/2 (F90 bis 6964).

-1986 :

19 août : directeur-adjoint.

-1987 :

Janvier 1987 : directeur adjoint du réseau à la direction générale de la Poste. 1er octobre 1987 : nommé inspecteur général en fonction à l'inspection générale des Postes et Télécommunications.⁷⁷

5 novembre 1987 : réintégré en qualité d'administrateur hors classe nommé et titularisé Inspecteur Général à l'Inspection générale (arrêté du ministère des Postes et Télécommunications n°4583 du 5 novembre 1987, à compter du 1er octobre 1987)⁷⁸, sur sa demande il est mis fin aux fonctions de directeur-adjoint de l'Administration centrale du ministère des Postes et Télécommunications à compter du 1er octobre 1987.⁷⁹

-1989 :

18 mai 1989 : assiste (entant qu'Inspecteur Général) à une réunion de la Direction départementale de la Poste à Nîmes. Les arguments présentés par le personnel : Plusieurs participants (une dizaine) ont déclaré n'avoir pas reçu le n°1 du *Journal du Débat Public*. Arguments portés sur le débat : Le rapport est fait pour masquer la décision qui est déjà prise. Si la Poste doit être transformée avant 1993, le débat est trop tardif et, en réalité on nous met devant le fait accompli. Nous ne sommes pas habilités à traiter la plupart des questions posées. Il est malséant de faire voir, dans la vidéo, le bateau La Poste qui a nécessité d'importants crédits qui auraient été mieux utilisés ailleurs. L'autonomie de gestion : L'autonomie est indispensable. La tutelle des Finances est trop lourde. Les prélèvements opérés sur le budget de la Poste, du fait de cette tutelle, sont à l'origine du manque de moyens dont nous souffrons. La concurrence : en matière de concurrence "les dés sont pipés" car celle-ci est très ciblée et très localisée et ne s'exerce que là où il y a des profits à faire. En matière de services financiers, la Poste devrait d'abord consentir des prêts aux agents des PTT dans des conditions au moins aussi avantageuses que les banques. Beaucoup d'agents, lorsqu'ils s'installent, vont à la concurrence et n'ont même plus de compte chez nous. La Poste ne sait pas faire connaître les produits qu'elle vend, et les produits postaux sont ignorés non seulement des usagers, mais aussi des agents eux-mêmes. L'insuffisance des tarifs consentis à la presse devrait être compensée par de la publicité gratuite pour la Poste. Le personnel : Le personnel n'est pas motivé car il a le sentiment que son avenir est bouché. Pour faire évoluer les choses, il faudrait améliorer les salaires et les conditions de travail, mais aussi clarifier l'intéressement (remise en cause de l'intéressement Postcontact et Chronopost). Il faudrait aussi supprimer les différentes primes et indemnités. Service Public et monopole : Malgré les articles parus dans *Messages*, le fonctionnement des autres postes européennes est mal connu. Il faudrait harmoniser les notions de service public et de monopole entre les différentes administrations. (...) ”.⁸⁰

19 mai 1989 : assiste (en tant qu'Inspecteur Général) à une réunion à la Direction Régionale de la Poste de Montpellier organisée dans le cadre du Débat Public interne. In s'agit d'une

⁷⁷ *Encyclopédie périodique. Economique, Politique & Administrative*, P. et T., "L'administration française, les ministères", Biographies, Paris, Société Générale de Presse, 15 novembre 1987. [BA]

⁷⁸ Ampliation de l'arrêté, 13 novembre 1987, dossier personnel, A.N., C.A.C., 970105/63.

⁷⁹ Arrêté du ministère des Postes et Télécommunications n°5248 du 15 décembre 1987, *J.O.* n°292 du 17 décembre 1987, dossier personnel, A.N., C.A.C., 970105/63.

⁸⁰ Compte rendu par J. Ruat du Débat public interne à la Direction Départementale de la Poste à Nîmes, 18 mai 1989, archives de la Poste, A.N., C.A.C., 910752/6.

réunion qui concerne le niveau d'agents d'exécution conduite par deux animatrices du SRCT. Une comparaison a été faite avec les Etats Généraux des Sécurité Sociale qui n'ont abouti à rien. La complexité de la maison est telle que pratiquement peu de gens sont à même de répondre sérieusement à toutes les questions. La publication de ce rapport a beaucoup inquiété les agents, mais le débat a le mérite de faire réfléchir les Postiers sur de nombreux problèmes. Le Monopole : le monopole n'existe plus : ainsi dans certains villages de la Région, le Crédit Agricole fait distribuer ses lettres par des correspondants locaux. Il faut à nouveau relever et sanctionner les infractions au monopole. Service Public : La principale règle du service public, c'est la règle d'égalité des usagers, qui entraîne la péréquation des tarifs. Autonomie de gestion : Il est certainement nécessaire d'alléger la tutelle des Finances, mais un changement de statut n'aboutira pas forcément à un allègement de la tutelle, car celle-ci existe toujours quel que soit le statut. On peut arriver par la loi à plus d'autonomie financière dans le cadre actuel et, pour cela, les syndicats devraient intervenir auprès des parlementaires. Le personnel : La Poste souffre d'une insuffisance de moyens en personnel. Les salaires sont trop faibles et le problème des parités au sein de la Fonction Publique doit être clarifié car les agents de la Poste sont défavorisés. La multiplicité des grades entraîne des disparités de traitement pour le même travail (exemple cité : agents d'exploitation et contrôleurs). Il y a certainement trop de cadres et trop de " petits chefs ". Il faudrait redéfinir le rôle des cadres et de la maîtrise et organiser le travail en favorisant l'esprit d'équipe. La motivation du personnel : il serait nécessaire de mieux responsabiliser les agents, notamment en Direction où les travaux sont très parcellaires et dé-responsabilisants. Motiver le personnel passe par :
-la revalorisation des carrières; -la réforme des primes de rendement et de l'intéressement (faire plus de place au mérite); -la révision du système de notation qui devrait être plus déconcentré; -le développement du travail en équipe, chaque équipe disposant d'une certaine autonomie et se voyant fixer des objectifs. Le statut de l'entreprise : On n'est pas farouchement contre l'EPIC, mais accepter l'EPIC sans connaître de façon précise son statut et surtout la convention collective concernant le personnel est impensable. Les filiales sont considérées comme un début de privatisation et leur utilité pour les tâches qu'elles accomplissent n'est pas niable. Il faut cependant prévoir les moyens juridiques, économiques et matériels de les éviter dans l'avenir. L'amélioration des relations entre le public et le Service Public : il faut : -diminuer la taille des établissements et recréer de petites unités; - multiplier les points de contact; -améliorer l'accueil; -rénover le réseau des bureaux existants. (...)."81

-1991 :

1er janvier 1991 : Muté par suite de réorganisation du service à l'Inspection Générale Ministère, à compter du 1er janvier 1991 (arrêté ministériel n°868-2 du 7 décembre 1990).82

Décorations, distinctions honorifiques :

-1973 : -Décembre : Chevalier de l'Ordre National du Mérite (Décret du 13 décembre 1973, *J.O.* du 20 décembre 1973).83

-1980 : Janvier : Chevalier de la Légion d'honneur (décret du 28 décembre 1979 *J.O.* du 1er janvier 1980).84

⁸¹ Débat public interne à la Direction Régionale de la Poste de Montpellier, J. Ruat, réunion du 19 mai 1989, archives de la Poste, A.N., C.A.C., 910752/6.

⁸² Avis de mutation imprimé (fichier magnétique), 7 décembre 1990, dossier personnel, A.N., C.A.C., 970105/63.

⁸³ Bulletin Officiel des P.T.T., 1974, " Saumon ", diff. A, doc. 16, Cab3, p. 9. [CHP]

-1982 : Décembre : Officier de l'Ordre National du Mérite (décret du 23 décembre 1982 *J.O.* du 26 décembre 1982⁸⁵).⁸⁶

Oeuvres, articles, rapports, cours, violon d'Ingres, entretiens :

-1965 :

Avril 1965 : “L'Union de l'Europe Occidentale”, Cahiers d'études et d'information. Courrier-*Revue trimestrielle*, n°48, 2è trimestre 1965.⁸⁷

-1972 :

Professeur de Poste aux élèves de 3ème année de l'E.N.S.P.T.T., 4 août 1972.⁸⁸

-1971 :

Depuis 1971, chargé de cours à l'E.N.S.P.T.T. (organisation et réglementation postale, sécurité).⁸⁹

-1989 :

25 septembre 1989 : Rapport d'Inspection Générale avec A. Villette, n°II. a3. 1989 (programme d'action 1989) : “ Les orientations en matière d'organisation du travail dans les bureaux de poste (2ème partie)” (1-L'évolution des structures et des méthodes; 1-1-Le contexte 1989; 1-2-Le Dossier d'Analyse de l'Organisation (D.A.O.); 1-2-1-La situation à la mi-89; 1-2-2-Les raisons du rejet; 1-3-La démarche Morgane; 1-3-1-La nature de la méthode; 1-3-2-Les expériences; 1-3-2-1-L'expérience de Lille; 1-3-2-2-Les expériences sur les autres sites; 1-3-3-Les enseignements; 2-La répartition des effectifs; 2-1-Le contexte; 2-2-Les expériences; 2-3-Les enseignements; 3-Les conséquences de la micro-informatique; 3-1-La remise en cause de l'organisation; 3-2-Les retours de productivité; 3-3-Le réemploi des gains de productivité; 4-Le plan d'action “ Organisation ”; 4-1-La valorisation de la fonction Organisation; 4-1-1-Les structures; 4-1-2-L'implication des Chefs d'Etablissement; 4-2-Les méthodes d'analyse; 4-3-La formation; 4-4-La répartition des effectifs en tant que moyen d'évaluation).⁹⁰

⁸⁴ Bulletin Officiel des P.T.T., 1979, Cab., 468 cab 26, p. 1. [CHP]

⁸⁵ Bulletin Officiel des P.T.T., 1982, t.2, “ Saumon ”, Cab, 452 cab 21, p. 1. [CHP]

⁸⁶ Curriculum Vitae de J. Ruat, s.d., dossier personnel, A.N., C.A.C., 970105/63.

⁸⁷ Cahiers d'études et d'information. Courrier-*Revue trimestrielle*, n°48, 2e trimestre 1965.

⁸⁸ A.N. C.A.C., archives E.N.S.P.T.T. 950497/65, carton 65, dossiers statistiques, liste au 4 août 1972.

⁸⁹ Curriculum vitae du 17 septembre 1979, dossier personnel, A.N., C.A.C., 970105/63.

⁹⁰ A. Villette, J. Ruat, “ Les orientations en matière d'Organisation du travail ”, Inspection Générale n°III. a3. 1989, 25 septembre 1989, archives de la Poste, archives Capelle, A.N., C.A.C., 980486/5.